

LE TEMPS

Votation Mardi 14 décembre 2010

Une arme dans un foyer sur trois

Par Valérie de Graffenried, Berne

Les armes à feu sont à l'origine d'un quart des suicides en Suisse, rappelle une coalition d'organisations qui milite pour un registre central et pour le dépôt des armes militaires à l'arsenal

Un nounours en peluche sanguinolent transpercé d'une balle. Et des chiffres: un ménage suisse sur trois détient aujourd'hui au moins une arme à feu; près de 300 personnes sont tuées chaque année par ce biais dans notre pays. Trois cents de trop! Voilà comment une large coalition de plus de 70 organisations à l'origine de l'initiative [«Pour la protection face à la violence des armes»](#), sur laquelle le peuple votera le 13 février, part en campagne.

L'initiative demande que les armes militaires soient gardées à l'arsenal; elle exige aussi la création d'un registre central des armes à feu, le retrait de la circulation de celles qui sont superflues et un durcissement des conditions pour en détenir légalement. [Combattue par le Conseil fédéral et une majorité du parlement \(LT du 07.12.2010\)](#), elle est soutenue par le PS, les Verts et les Verts libéraux.

Les initiants, parmi lesquels figurent des médecins, des policiers, les milieux ecclésiastiques et des organisations féminines, insistent: de nombreuses études démontrent que limiter l'accès aux armes à feu permet de réduire le nombre de suicides et d'homicides. Sans oublier le fait que les armes servent aussi souvent à menacer ou intimider femmes et enfants. Président de la Fédération des médecins suisses (FMH), Jacques de Haller a souligné qu'entre 1996 et 2005 elles étaient responsables de 3410 suicides (25% de la totalité des cas), 335 homicides et 43 accidents. Voilà qui, en comparaison internationale, vaut régulièrement à la Suisse de se hisser au sommet de tristes classements.

«Cinquante pour cent de la population suisse pense au moins une fois dans sa vie au suicide; 10% a fait une tentative et 1% d'une génération décède des suites d'un suicide», poursuit Jacques de Haller.

Florian Irminger, membre du Comité directeur de Stop Suicide, a de son côté rappelé que la grande majorité des 2,3 millions de fusils, pistolets et autres mousquetons qui circulent en Suisse sont des armes militaires. Or, dit-il, les jeunes hommes dans la tranche des 19-34 ans font précisément partie des populations à risques. «La mesure qui consisterait à obliger chaque soldat à remettre son arme à l'arsenal et briser ainsi un héritage de la Guerre froide aurait l'avantage d'être immédiatement applicable: seule une décision du Conseil fédéral est nécessaire et non une législation d'application», ajoute-t-il.

Dans les faits, un soldat peut déjà aujourd'hui remettre son fusil d'assaut, pour ne pas devoir le conserver dans son placard. «Mais cette mesure basée sur le volontariat ne suffit pas: les plus fragiles et ceux qui risquent d'utiliser l'arme contre leur compagne ou leurs enfants ne sont pas ceux qui, de manière responsable, la remettront de leur plein gré à l'arsenal.»

Le registre central? «Il faciliterait le travail de la police qui pourra mieux mesurer les risques liés à une intervention, par exemple, en cas de violence domestique», répond Florian Irminger. Et faire en sorte qu'une personne interdite de posséder une arme à feu et fichée dans un registre cantonal ne puisse pas aller s'en procurer facilement dans un autre canton.

Cette idée, Jean-Pierre Monti, président de l'Association du personnel de la police fédérale, la soutient

fermement. «Dans un pays où chaque vache, chaque chien et chaque perroquet est enregistré, il est incompréhensible que des engins qui tuent ou provoquent de graves séquelles ne soient pas recensés dans un registre central», dit-il. Les opposants, eux, soulignent qu'une plate-forme électronique pour lier les différents registres cantonaux est à l'étude.

Enfin, et alors que les lobbies pro-armes affûtent leurs arguments, Florian Irminger a tenu à rappeler que l'initiative n'était pas dirigée contre les tireurs sportifs, les chasseurs, collectionneurs ou personnes ayant besoin d'une arme pour l'exercice de leur profession, et qui font un usage responsable de celles qu'ils détiennent. «Le tir en campagne et les programmes de tirs obligatoires ne sont aucunement remis en cause», a jugé nécessaire de préciser le Vert genevois.

Egalement présente devant les médias, Stella Jegher, membre de la direction de la section suisse d'Amnesty International, a, de son côté, relevé une incohérence: «La Suisse, avocate d'un contrôle international sur les armes, est-elle crédible alors que des centaines d'armes de service, pistolets et fusils d'assaut circulent sur son territoire, que la possession et le commerce d'armes sont à peine restreints et contrôlés, que des milliers d'armes disparaissent dans notre pays sans laisser de traces? Nous estimons que non.»

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA